



ONU HABITAT Conseil exécutif
du Programme des Nations Unies
pour les établissements humains

Distr. générale
21 mai 2020

Français
Original : anglais

Conseil exécutif du Programme des Nations Unies
pour les établissements humains
Première session de 2020
En ligne, 29 juin 2020
Poin 2 de l'ordre du jour provisoire*
Questions d'organisation : adoption de l'ordre
du jour

Ordre du jour provisoire annoté révisé**

Point 1

Ouverture de la session

1. Conformément à la résolution 73/239 de l'Assemblée générale, en date du 20 décembre 2018, le Conseil exécutif d'ONU-Habitat a tenu sa première session au siège du Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat) dans l'après-midi du jeudi 30 mai 2019. Il s'est par la suite réuni au siège d'ONU-Habitat pour la reprise de sa première session les 19 et 20 novembre 2019. Au paragraphe 3 de la décision 2019/4 qu'il a adoptée à sa première session, le Conseil exécutif a convenu que sa première session de 2020 se tiendrait du mardi 31 mars au jeudi 2 avril 2020. À la réunion qu'il a tenue le 6 mars 2020, le Bureau a recommandé, à la lumière de l'évolution de la situation dans le monde s'agissant de la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19), que la durée de la première session de 2020 du Comité exécutif soit écourtée à deux jours (31 mars-1^{er} avril 2020). Le Bureau s'est à nouveau réuni le 19 mars 2020 et a décidé de reporter la première session du Conseil exécutif à une date ultérieure étant donné l'imprévisibilité créée par la pandémie.
2. Par la suite, le Bureau s'est réuni le 11 mai 2020 et a décidé que, sachant que la COVID-19 demeurerait une source d'incertitude, qu'ONU-Habitat devait s'attacher à assurer la continuité des opérations et que les États membres devaient contrôler ses activités, la première session de 2020 du Conseil exécutif serait, pour des raisons pratiques, tenue en ligne et sur une journée, en l'occurrence le 29 juin 2020.
3. En conséquence, le Président procédera, au titre de ce point de l'ordre du jour, à l'ouverture de la session en ligne et en précisera les modalités d'organisation, notamment le fait qu'aucuns services d'interprétation ne seront assurés et que la session se tiendra donc en anglais uniquement. Le Président informera les participants que les résultats de la session seront limités et d'ordre procédural, et ce, parce que la capacité des membres de négocier des résultats de fond sera extrêmement limitée par le fait que la session se déroulera en ligne et ne durera qu'une journée. Il informera également les participants que les documents de référence correspondant aux points de l'ordre du jour provisoire,

* HSP/EB.2020/1/Rev.2.

** À la réunion qu'il a tenue le 6 mars 2020, le Bureau du Comité exécutif a recommandé, à la lumière de l'évolution de la situation dans le monde s'agissant de l'épidémie de coronavirus COVID-19, que la durée de la première session de 2020 du Bureau exécutif serait écourtée à deux jours, et que l'ordre du jour provisoire de la réunion, qui figure dans le document HSP/EB.2020/1, serait révisé, compte tenu des points devant être examinés à titre prioritaire à la première session de 2020 du Comité exécutif. À la réunion qu'il a tenue le 11 mai 2020, le Bureau a de nouveau approuvé l'ordre du jour provisoire et recommandé que la session se tienne en ligne sur une seule journée, en l'occurrence le 29 juin 2020.

qui avaient été établis pour la première session qui aurait dû se tenir du 31 mars au 2 avril, n'ont pas été modifiés pour la session en ligne.

4. La composition du Conseil exécutif à compter du 31 mai 2019 figure à l'annexe I du présent document, tandis que la répartition géographique des membres du Bureau élus lors de la première session, en 2019, et devant être élus lors de la première session de 2020, figure à l'annexe II.

Documents

Rapport du Conseil exécutif du Programme des Nations Unies pour les établissements humains sur les travaux de la reprise de sa première session (HSP/EB/1/12)

Décisions adoptées par le Conseil exécutif du Programme des Nations Unies pour les établissements humains à la reprise de sa première session (HSP/EB/1/11)

Point 2

Questions d'organisation

a) Adoption de l'ordre du jour et du plan de travail de la première session de 2020

5. Au titre de ce sous-point, le Conseil exécutif examinera et adoptera son ordre du jour pour la première session de 2020, que le Bureau a de nouveau approuvé à sa réunion du 11 mai 2020, et décidera de l'organisation de ses travaux pour ladite session. L'organisation et le calendrier des travaux proposés pour la session figurent à l'annexe III du présent document. L'ordre du jour provisoire, tel qu'approuvé par le Conseil exécutif lors de la reprise de sa première session, les 19 et 20 novembre 2019, au paragraphe 7 de sa décision 2019/4, et modifié par son Bureau à sa réunion du 14 janvier 2020 (HSP/EB.2020/1), a été de nouveau révisé par le Bureau à sa réunion du 6 mars 2020 compte tenu des points devant être examinés à titre prioritaire à la première session de 2020 du Comité exécutif et de l'écourtement de la réunion.

Action : Adoption de l'ordre du jour et du plan de travail de la première session de 2020.

Documents

Ordre du jour provisoire (HSP/EB.2020/1/Rev.2) (pour décision)

Ordre du jour provisoire annoté (HSP/EB.2020/1/Rev.2/Add.1)

Liste de documents pour la première session de 2020 du Conseil exécutif (HSP/EB.2020/INF/1)

b) Adoption du rapport du Conseil exécutif sur les travaux de la reprise de sa première session

6. Au titre de ce sous-point, le Conseil exécutif sera invité à adopter le rapport sur les travaux de la reprise de sa première session, les 19 et 20 novembre 2019, sur la base des recommandations du Rapporteur.

Action : Adoption du rapport du Conseil exécutif sur les travaux de la reprise de sa première session

Documents

Rapport du Conseil exécutif du Programme des Nations Unies pour les établissements humains sur les travaux de la reprise de sa première session (HSP/EB/1/12) (pour adoption)

Décisions adoptées par le Conseil exécutif du Programme des Nations Unies pour les établissements humains à la reprise de sa première session (HSP/EB/1/11)

c) Rapports des groupes de travail spéciaux du Conseil exécutif

7. Conformément aux décisions du Conseil exécutif, en particulier au paragraphe 7 de la décision 2019/2, portant création du groupe de travail spécial sur les questions programmatiques, budgétaires et administratives ; au paragraphe 11 de la décision 2019/2, portant création du groupe de travail spécial sur les méthodes de travail ; et au paragraphe 5 de la décision 2019/3, portant création du groupe de travail spécial sur l'élaboration d'un projet de politique d'association des parties prenantes ; et conformément aux recommandations du Bureau, au titre de ce point, les présidents des groupes de travail spéciaux feront chacun, s'il y a lieu, un exposé sur les travaux de leur groupe.

Action : Exposés des présidents des groupes de travail spéciaux sur les travaux de chaque groupe

Point 3

Questions financières, budgétaires et administratives

8. Au titre de ce point, le secrétariat présentera le rapport de la Directrice exécutive sur la situation financière d'ONU-Habitat au 31 décembre 2019, ainsi qu'un aperçu des solutions qui pourraient permettre de rationaliser davantage les coûts, comme prévu au paragraphe 4 de la décision 2019/2. Le secrétariat fera également le point sur la restructuration d'ONU-Habitat, comme prévu au paragraphe 5 de la décision 2019/4, et sur la suite donnée à la recommandation du rapport du Comité des commissaires aux comptes visant à établir un cadre et une méthodologie pour le recouvrement intégral des dépenses conformément à la résolution 67/226 de l'Assemblée générale, comme prévu au paragraphe 10 de la décision 2019/2. La Directrice exécutive présentera un exposé au Conseil exécutif, qui fera apparaître tout fait nouveau intervenu depuis janvier 2020, en vue de l'examen de la situation financière, budgétaire et administrative d'ONU-Habitat.

Action : Exposé de la Directrice exécutive sur les questions financières, budgétaires et administratives d'ONU-Habitat et discussion

Documents

Rapport de la Directrice exécutive sur la situation financière d'ONU-Habitat au 31 décembre 2019 (HSP/EB.2020/2)

Rapport de la Directrice exécutive sur les effectifs du Programme des Nations Unies pour les établissements humains au 31 décembre 2019 (HSP/EB.2020/3)

Mise à jour sur la restructuration en cours d'ONU-Habitat (HSP/EB.2020/2/Add.1)

Point 4

État d'avancement et examen du projet de programme de travail annuel du Programme des Nations Unies pour les établissements humains et du projet de budget de la Fondation des Nations Unies pour l'habitat et les établissements humains pour 2021

9. Conformément à l'alinéa c) de l'article 5 de son règlement intérieur, le Conseil exécutif est chargé d'approuver le programme de travail et le budget annuels ainsi que la stratégie de mobilisation des ressources, et de superviser leur application, conformément aux orientations politiques et aux plans stratégiques établis par l'Assemblée d'ONU-Habitat. Au paragraphe 4 a) de sa décision 2019/4, le Conseil exécutif a décidé que le programme de travail et le budget annuels d'ONU-Habitat seraient inscrits à l'ordre du jour provisoire des sessions du Conseil exécutif pour examen chaque année à sa première session. En conséquence, au titre de ce point, le secrétariat informera le Conseil exécutif de l'état d'avancement du projet de programme de travail annuel d'ONU-Habitat et du projet de budget de la Fondation des Nations Unies pour l'habitat et les établissements humains pour 2021.

10. Comme prévu aux paragraphes 13 et 14 de la décision 2019/1, la Directrice exécutive présentera également des informations supplémentaires répondant aux questions et problèmes soulevés lors de la reprise de la première session du Conseil exécutif en 2019 sur le programme de travail d'ONU-Habitat et le budget de la Fondation des Nations Unies pour l'habitat et les établissements humains pour 2020. La Directrice exécutive fera aussi rapport au Comité sur le suivi donné aux recommandations du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires relatives au programme de travail et budget pour 2020.

Action : État des lieux présenté par la Directrice exécutive concernant le projet de programme de travail et budget annuels d'ONU-Habitat pour 2021 et discussion

Documents

Rapport de la Directrice exécutive sur le projet de programme de travail annuel du Programme des Nations Unies pour les établissements humains et le projet de budget de la Fondation des Nations Unies pour l'habitat et les établissements humains pour 2021 (HSP/EB.2020/4)

Point 5

État de l'application des résolutions et des décisions adoptées à la première session de l'Assemblée d'ONU-Habitat

11. Au titre de ce point, la Directrice exécutive présentera un exposé concernant l'état de l'application des résolutions et des décisions adoptées par l'Assemblée d'ONU-Habitat à sa première session, à savoir la résolution 1/2 (Lignes directrices des Nations Unies pour des villes et des établissements humains plus sûrs) ; la résolution 1/3 (Renforcement des capacités aux fins de la mise en œuvre du Nouveau Programme pour les villes et de la dimension urbaine du Programme de développement durable à l'horizon 2030) ; la résolution 1/4 (Parvenir à l'égalité des sexes par le biais des travaux du Programme des Nations Unies pour les établissements humains visant à favoriser le développement de villes et d'établissements humains ouverts à tous, sûrs, résilients et durables) ; la résolution 1/5 (Améliorer les liens entre les zones urbaines et les zones rurales à l'appui de l'urbanisation durable et des établissements humains), et la décision 1/3 (Dispositions relatives à la transition vers la nouvelle structure de gouvernance du Programme des Nations Unies pour les établissements humains).

12. En outre, et conformément au paragraphe 2 de la décision 2019/3, le secrétariat présentera au Conseil un projet de note de cadrage sur la mise en œuvre d'un processus d'examen des Lignes directrices des Nations Unies pour des villes et des établissements humains plus sûrs, conformément à la résolution 1/2. Le secrétariat tiendra également le Conseil informé du projet de stratégie de renforcement des capacités, conformément au paragraphe 3 de la décision 2019/3. Le secrétariat présentera également au Conseil un rapport sur l'état d'avancement des outils, des guides thématiques ainsi que d'un recueil sur le renforcement de la sensibilisation, des meilleures pratiques et de l'intégration des liens entre zones rurales et urbaines, conformément à la décision 2019/4.

Action : Exposé de la Directrice exécutive et discussion

Documents

Rapport de la Directrice exécutive sur les progrès de l'application des résolutions et des décisions adoptées par l'Assemblée d'ONU-Habitat à sa première session (HSP/EB.2020/13)

Projet de stratégie de renforcement des capacités aux fins de la mise en œuvre des objectifs de développement durable et du Nouveau Programme pour les villes (HSP/EB.2020/13/Add.1)

Note conceptuelle sur la mise en œuvre d'un processus d'examen des lignes directrices pour des villes et des établissements humains plus sûrs à l'échelle du système des Nations Unies (HSP/EB.2020/13/Add.2)

Point 6

Élection du Bureau du Conseil exécutif

13. Au titre de ce point, conformément à l'article 9 du règlement intérieur du Conseil exécutif, le Conseil élira, parmi ses membres et en tenant compte de la nécessité d'assurer une représentation géographique équitable, un nouveau Bureau composé d'un Président, de trois Vice-Présidents et d'un Rapporteur, dont le mandat commencera à la fin de la première session de 2020. Aux termes de ce même article, les fonctions de président et de rapporteur sont attribuées par roulement à un groupe régional différent. Sachant que la première session de 2020 se déroulera en ligne, les élections seront obligatoirement tenues en ligne aussi. La composition prévue du Bureau du Conseil exécutif pour la période 2020–2021 figure à l'annexe II du présent document.

Action : Élection des membres du Bureau (acte de procédure)

Documents

Notification révisée de la Directrice exécutive concernant la première session de 2020 du Conseil exécutif d'ONU-Habitat

Règlement intérieur du Conseil exécutif d'ONU-Habitat (HSP/HA.1/HLS.3)

Point 7**Ordre du jour provisoire de la deuxième session du Conseil exécutif en 2020**

14. Au titre de ce point, le Conseil exécutif adoptera l'ordre du jour provisoire de sa deuxième session et décidera des dates de cette session. L'ordre du jour provisoire a été approuvé par le Conseil exécutif lors de la première reprise de sa session en 2019, comme indiqué au paragraphe 8 de sa décision 2019/4. Le Conseil souhaitera peut-être revoir l'ordre du jour provisoire de sa deuxième session de 2020 à la lumière des travaux de sa première session de 2020.

15. Le Conseil exécutif souhaitera peut-être aussi adopter les projets de décisions de nature procédurale et les documents issus de sa première session de 2020.

Action : Examen et adoption éventuelle de l'ordre du jour provisoire de la deuxième session de 2020 du Conseil exécutif

Action : Adoption des projets de décision et des documents issus de la session (acte procédural)

Document

Ordre du jour provisoire de la deuxième session de 2020 du Conseil exécutif (HSP/EB.2020/17)

Point 8**Questions diverses**

16. Au titre de ce point, le Conseil exécutif examinera les questions qui, bien que ne relevant d'aucun point particulier de l'ordre du jour, méritent son attention.

Annexe I

**Composition du Conseil exécutif du Programme des Nations Unies
pour les établissements humains à compter du 31 mai 2019
(36 membres)**

États d'Afrique Angola (2019) Cameroun (2019) Égypte (2019) Éthiopie (2019) Kenya (2019) Malawi (2019) Maroc (2019) Nigéria (2019) République démocratique du Congo (2019) Sénégal (2019)	États d'Europe occidentale et autres États Allemagne (2019) Canada (2019) Espagne (2019) États-Unis d'Amérique (2019) France (2019) Portugal (2019) Suède (2019) Turquie (2019)
États d'Amérique latine et des Caraïbes Argentine (2019) Brésil (2019) Chili (2019) Costa Rica (2019) Mexique (2019) Uruguay (2019)	États d'Asie et du Pacifique Chine (2019) Inde (2019) Indonésie (2019) Iran (République islamique d') (2019) Japon (2019) Pakistan (2019) République de Corée (2019) Sri Lanka (2019)
États d'Europe orientale Fédération de Russie (2019) Pologne (2019) Roumanie (2019) Serbie (2019)	

Annexe II

Répartition géographique

Répartition géographique des membres du Bureau élus à la première session du Conseil exécutif, en 2019

<i>Année</i>	<i>Session du Conseil exécutif</i>	<i>Président</i>	<i>Vice-Présidents</i>	<i>Rapporteur</i>
2019	Première	États d'Europe occidentale et autres États (États-Unis d'Amérique)	États d'Amérique latine et des Caraïbes (Argentine) États d'Asie et du Pacifique (Chine) États d'Europe orientale (Fédération de Russie)	États d'Afrique (Malawi)

Répartition géographique des membres du Bureau élus à la première session de 2020 du Conseil exécutif

<i>Année</i>	<i>Session du Conseil exécutif</i>	<i>Président</i>	<i>Vice-Présidents</i>	<i>Rapporteur</i>
2020	Deuxième	États d'Asie et du Pacifique	États d'Afrique États d'Amérique latine et des Caraïbes États d'Europe occidentale et autres États	États d'Europe orientale

Annexe III

**Proposition d'organisation des travaux et de calendrier
pour la première session de 2020 du Conseil exécutif
(29 juin 2020)**

<i>Jour/date</i>	<i>Horaire</i>	<i>Point de l'ordre du jour</i>	<i>Intitulé</i>
Lundi 29 juin 2020 Séance de la matinée en ligne	Matin	1	Ouverture de la session.
		2	Questions d'organisation : <ul style="list-style-type: none"> a) Adoption de l'ordre du jour et du plan de travail de la première session de 2020 ; b) Adoption du rapport du Conseil exécutif sur les travaux de la reprise de sa première session ; c) Rapports des groupes de travail spéciaux du Conseil exécutif.
		3	Questions financières, budgétaires et administratives.
		4	État d'avancement et examen du projet de programme de travail annuel du Programme des Nations Unies pour les établissements humains et du projet de budget de la Fondation des Nations Unies pour l'habitat et les établissements humains pour 2021.
		5	État de l'application des résolutions et des décisions adoptées à la première session de l'Assemblée d'ONU-Habitat.
Séance de l'après-midi en ligne	Après-midi	6	Élection du Bureau du Conseil exécutif.
		7	Ordre du jour provisoire de la deuxième session du Conseil exécutif en 2020.
			Adoption des documents issus de la première session de 2020 du Comité exécutif.
		8	Questions diverses